

Etape 2 du déconfinement

Le Premier ministre a annoncé que « *Les résultats sont bons sur le plan sanitaire* », en précisant que « *nous sommes même un peu mieux que là où nous espérions être à la fin du mois de mai* » et que « *La liberté, enfin, va redevenir la règle et l'interdiction constituera l'exception* »

La plupart des activités vont pouvoir reprendre dès le 2 juin, mais de manière plus limitée dans les zones « orange » (Île-de-France, Guyane et Mayotte).

Certaines mesures de distanciation physique sont maintenues.

- Le principe du recours au télétravail reste privilégié.
- Le respect des gestes barrières doit rester rigoureux.
- Le port du masque est largement recommandé par les autorités sanitaires.

Nouvelles principales mesures

- Plus aucune limite de déplacement la barrière des 100 Km est supprimé
- Rassemblements de plus de 10 personnes toujours interdits
- Les bars, les cafés, et les restaurants peuvent rouvrir dès le 2 juin en zone verte. Dans les territoires en orange, dont l'Île-de-France, ce sera uniquement autorisé en terrasse. La réouverture sera d'ailleurs « conditionnée » au respect des mesures sanitaires, avec notamment un espace d'un mètre minimum entre deux tables et dix clients maximum par table. Le port du masque sera obligatoire pour le personnel et pour les clients « lorsqu'ils se déplacent ».
- Les campings et les villages vacances en zone orange devront attendre le 22 juin pour rouvrir.
- Réouverture des parcs et des jardins
- Tous les musées, les monuments et les plages peuvent rouvrir le 2 juin, sur tout le territoire. Pour les cinémas, il faudra attendre le 22 juin, là aussi quelle que soit la couleur de la zone. Toutes les plages pourront également de nouveau accueillir du monde.
- Les salles de sport, les piscines, les parcs de loisir vont aussi pouvoir rouvrir à partir du 2 juin, mais uniquement en zone verte. En Île-de-France, à Mayotte et en Guyane, il faudra attendre le 22 juin.
- Les sports collectifs et les discothèques restent interdits et fermées jusqu'au 22 juin.
- **Rien de neuf dans les transports le 2 juin.** Le masque reste obligatoire dans le train et les transports en commun, tandis que l'attestation pour les emprunter en Île-de-France sera toujours obligatoire.
- Quant aux personnes vulnérables, notamment les plus âgées et celles souffrant de maladies chroniques, elles devront continuer à appliquer de façon « stricte » les gestes barrière.
- Application StopCovid opérationnelle pour faciliter le *traçage* des cas contacts. Il sera possible de télécharger et d'installer cette application dès le 2 juin

Le siège de la fédération reste fermé, nous continuons à gérer celle-ci comme précédemment avec le recours au télétravail.

Vous pouvez contacter le siège par courriel : fgrcf@fgrcf.fr, par courrier à FGRCF 59 Bd de Magenta 75010 PARIS, via le site internet fédéral et par l'intermédiaire de vos responsables locaux.

Ayons à l'esprit que le corona virus reste toujours présent, qu'il envoie des malades à l'hôpital, il n'a pas fini de tuer et d'endeuiller des familles. Nul ne sait s'il est capable de revenir en force bientôt ou plus tard.

Nous vous encourageons à être très vigilants.